



En exercice	29
Présents	21
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le jeudi 1^{er} mars 2017 à 20h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN – Andrew LINCOLN – Marie-Pierre CABON – Pierre APPRIOU – Yannik BIGOUIN – Elisabeth LE BIHAN– Jean-Yves GUEGUEN – Jean-Luc KERDONCUFF – Jean-Claude MERDY – Philippe CARIOU – Isabelle BLOAS DEWU – François MERIEN – Christophe DELANOE – Aude DUNIAU-SMITH – Marcel LE DALL – Alain ROMÉY – Jacques HENNEBELLE – Bruno BOZEC – Jean-Robert DANIEL – Lydie GOURLAY – Lédie LE HIR

Nathalie VIGOUROUX	Procuration à	Jean-Luc KERDONCUFF
Jean Paul LE GALL	Procuration à	Andrew LINCOLN
Cécile TRIVIDIC	Procuration à	Philippe CARIOU
Fabienne BRITES	Procuration à	Marie-Pierre CABON
Audrey COUSQUER	Procuration à	Elisabeth LE BIHAN
Naïg ETIENNE	Procuration à	Jean-Claude MERDY
Anaïs THERASSE	Procuration à	Alain ROMÉY
Amélie CHARTON	Procuration à	Bruno BOZEC

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000 1001 1002 1003 1004 1005 1006 1007 1008 1009 1010 1011 1012 1013 1014 1015 1016 1017 1018 1019 1020 1021 1022 1023 1024 1025 1026 1027 1028 1029 1030 1031 1032 1033 1034 1035 1036 1037 1038 1039 1040 1

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (28 voix).

[illegible]

Nomenclature ACTES 1.1.10.	AUTORISATION DONNEE A L'EXECUTIF POUR LA SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC DE « TRAVAUX DE RENOVATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET D'EXTENSION DE L'ECOLE PUBLIQUE DU PETIT PRINCE »
---	---

1

N° de lot	Intitulé du lot	Montant HT	Attribution au candidat
Lot n°1	Désamiantage	12 957,00 €	LIZIARD ENVIRONNEMENT
Lot n°2	Terrassements – VRD	30 336,97 €	KERLEROUX
Lot n°3	Démolition – gros oeuvre	68 930,40 €	SAS NOVELLO
Lot n°4	Charpente bois	22 839,92 €	QUEMENEUR CHARPENTE
Lot n°5	Couverture – étanchéité – bargade	49 473,31 €	BIHANIC
Lot n°6	Menuiseries extérieures alu	19 052,06 €	QUEMENEUR MENUISERIE
Lot n°7	Menuiseries intérieures bois	26 360,59 €	JY MORVAN
Lot n°8	Plâtrerie – cloisons – doublage	41 793,18 €	REA SERVICES
Lot n°9	Revêtement de sol – faïences	25 252,46 €	SARL GORDET
Lot n°10	Chauffage – ventilation – plomberie	65 000,00 €	SAS LE BOHEC
Lot n°11	Electricité	20 923,40 €	LAUTECH
Lot n°12	Peinture	14 542,49 €	DECORS ET TECHNIQUES
TOTAL		397 461,78 €	

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer l'ensemble des documents contractuels se rattachant à la passation du marché faisant l'objet de la présente délibération.

L. Le Hir : effectivement j'ai participé à cette commission le 16 février et c'est la première fois que je me suis abstenue lors d'une commission. Je vais expliquer pourquoi. Lors de cette commission, la personne qui est venue présenter le dossier nous a effectivement donné des tableaux, avec des chiffres. Il n'y a aucun commentaire détaillé, pour dire pourquoi untel a eu moins, untel a eu plus, donc j'ai trouvé ça assez surprenant. On a demandé quelques explications qu'il nous a données à l'oral mais j'ai trouvé quand même qu'un document écrit qui expliquait dans ce genre de procédure les modalités était nécessaire pour pouvoir voter. J'ai demandé à avoir un plan, pour savoir exactement quelles étaient les origines des travaux, donc il n'y a aucun plan de présenté c'est pour cela que j'ai demandé d'en avoir un et je suis passée à la mairie tout à l'heure, et je n'ai pas eu de documents. J'avais un plan qui m'avait été donné en commission enfance jeunesse il y a déjà plusieurs mois, donc l'adjointe qui était à côté de moi je lui ai demandé si on partait toujours sur le même plan et elle était incapable de me valider le plan que je lui montrais, donc je trouvais cela assez surprenant. Dans ces documents, il y a des lots que nous avons validés avec des explications ou que l'on a rejetés avec des explications et 10 minutes après on validait avec les mêmes explications, je ne trouvais pas cela très cohérent. Sur un des lots il n'y a qu'un seul postulant, qui est presque 30 % au dessus de l'estimatif, je trouvais dommage qu'on ne puisse pas relancer un lot qui est largement au-dessus de ce qui avait été estimé, donc il y a une partie des colonnes pour lesquelles nous n'avons pas eu d'explications. Il y avait des options sur certains lots, et à aucun moment on nous a parlé des options, ou demandé si elles étaient intéressantes ou pas. Donc j'ai trouvé assez surprenant une commission de ce genre, j'ai trouvé très difficile de pouvoir statuer sur quelque chose qui n'était pas correctement expliqué. Autant sur le projet je suis pour, c'était dans notre programme, ce sont des travaux nécessaires, mais par contre j'ai trouvé la méthode très surprenante. Voilà ce que je voulais dire par rapport à cette commission qui a eu lieu.

A. Lincoln : j'ai l'impression de ne pas avoir participé à la même commission. C'est vrai qu'il y a un lot qui a été pointé comme posant problème, le numéro 2 de mémoire, dont l'offre était supérieure de 7000 € à peu près par rapport à l'estimation. Globalement, le total en bas est inférieur, il a été jugé par la commission comme étant donné l'importance des délais sur ce dossier et la nécessité de travailler en phase avec les vacances scolaires, que le déroulement du chantier primait sur le fait de répartir sur le lot numéro 2, qui pour moi était la bonne décision.

P. Appriou : oui, et je pense que peut-être l'estimation était en dehors du marché car s'il n'y a eu qu'une réponse, je ne pense pas que refaire appel à candidature pour ces terrassements qui sont tout au début du chantier aurait retardé l'ensemble du chantier, et il ne serait pas sûr qu'on aurait retrouvé quelqu'un de financièrement plus intéressant que ce que l'on a trouvé. Donc je crois que le choix que l'on a fait de passer outre et de prendre le seul candidat qui s'était déclaré est le bon choix car le retard du marché n'aurait rien apporté.

L. Le Hir : donc vous êtes quand même bien d'accord avec moi que nous n'avions aucun plan ? Qu'on a parlé à aucun moment des options ? Et qu'on n'a aucun document écrit qui donne vraiment pourquoi certaines entreprises ont des notes inférieures ? Je pense que sur ces 3 points il n'y a pas discussion.

P. Appriou : il n'y avait aucun document écrit, d'accord, mais la personne nous a très bien explicité comment s'est fait le choix avec les trois critères qu'il y avait et les notes qui ont été attribuées.

L. Le Hir : oui effectivement il y a eu pour une des entreprises, il nous a expliqué qu'il avait réduit sa note parce qu'il n'y avait pas le descriptif des matériaux, et donc on écartait cette entreprise car il n'y avait pas de descriptif

des matériaux. Mais deux lots en dessous, il y avait une entreprise qui pour la même raison a eu sa note dégradée, avec pareil, pas de descriptif de matériaux et on a choisi cette entreprise. C'est sûr que financièrement il y avait des écarts, dans le total on y arrive, mais je trouve dommage qu'il n'y ait pas d'explications vraiment sur les notes et sur le détail.

Mr Le Maire : le maître d'œuvre doit nous transmettre le rapport incessamment.

L. Le Hir : mais on vote quand même sur quelque chose que nous n'avons pas eu en complet. Donc sur les options, on ne sait pas du tout ce qu'il y avait comme option, si elle était intéressante, à aucun moment on a eu la possibilité de savoir ce qu'il fallait prendre ou pas prendre. Si on avait mis des options dans ce marché-là, c'est qu'effectivement il y avait sûrement des variantes, et que la commission devait statuer si on les prenait ou pas. A aucun moment il n'y a eu le mot « option » de prononcé. Vous êtes d'accord avec moi ?

P. Appriou : Je crois que je regrette que les remarques que tu fais ce soir n'aient pas été faites en commission une fois de plus, ou en tout cas pas de manière aussi volontariste.

L. Le Hir : Je suis intervenue en commission pour demander le plan, pour exprimer le fait qu'il n'y ait pas vraiment d'explications et j'ai même dit au maître d'œuvre que lorsque la mairie allait devoir répondre aux entreprises qui sont non retenues, qu'elle aurait du mal à justifier sans documents. Pour les options, je me suis rendue compte qu'après, une fois rentrée à la maison, car nous avons eu le tableau sur place donc je n'avais pas eu le temps de regarder tous les chiffres effectivement.

Mr Le Maire : Ce n'était pas un travail sur un projet mais un travail sur un marché, ce n'est pas la même chose. Les plans, c'est peut-être dans d'autres lieux, je pense.

L. Le Hir : Oui effectivement, ça avait été évoqué en commission enfance jeunesse, on avait évoqué les travaux, j'avais demandé un plan après l'été, donc on m'avait donné un plan, donc quand je suis arrivée en commission j'ai demandé si les travaux qui sont là correspondaient bien au plan que j'avais eu à l'époque et on m'a répondu non il y a des modifications. Donc il aurait été intéressant de les avoir. Donc tout ce que je dis c'est qu'effectivement nous sommes arrivés en commission sans avoir vraiment les éléments pour statuer.

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour, 3 contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL).

Nomenclature ACTES 4.1.1	CREATION DE POSTES
-----------------------------	--------------------

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent d'accueil en raison d'un transfert de personnel vers la médiathèque municipale,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un emploi d'agent d'accueil à temps non complet (28h/hebdomadaires) sur les 3 grades que compte le cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C). En effet, ce recrutement ouvert sur la totalité des grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs permettra de recevoir un maximum de candidatures.

Créations de postes :

- 1 poste à temps non complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (28h/hebdomadaires)
- 1 poste à temps non complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (28h/hebdomadaires)
- 1 poste à temps non complet sur le grade d'adjoint administratif (28h/hebdomadaires)

Monsieur le Maire informe qu'une fois la procédure de recrutement terminée, les postes non pourvus seront supprimés du tableau des effectifs.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement des articles 3-2 et 3-3.

L'agent non titulaire sera rémunéré en référence à la grille indiciaire du grade sur lequel il sera recruté.

L. Le Hir : il y avait une personne qui était à 0,5 à l'accueil qui est partie à la médiathèque et qui est restée à 0,5 à la médiathèque ? La personne des services techniques qui part à la retraite est à 1 donc ça fait 1,5. Donc on crée un 28 heures, soit 0,8. Et le 0,7 ?

Mr Le Maire : Le 0,7 est dans la perspective du remplacement de la secrétaire des services techniques, on ne recrutera pas un temps plein mais on recrutera à la hauteur de 0,7.

L. Le Hir : Donc cela veut dire que nous ferons une modification du 1 en 0,7 ? On n'a pas profité de tout faire en même temps car elle n'est pas encore partie à la retraite ?

Mr Le Maire : Oui c'est pour cela. C'est vrai que ce n'est pas évident à expliquer.

L. Le Hir : Juste indépendamment de cela, on parle de la médiathèque, il y a eu un bilan très complet qui a été fait. Donc on vous remercie pour ce bilan qui a été présenté en commission culture. On souhaiterait éventuellement que ce genre de bilan soit fait pour les autres services. Je crois qu'il est toujours intéressant, et que ça valorise les agents de faire une synthèse de ce qui a été fait dans l'année, et ça permet donc aussi de voir un petit peu où l'on en est. On a trouvé très intéressant le document, même si nous avons quelques inquiétudes sur la baisse de fréquentation de la médiathèque, mais voilà, une bonne chose actuellement, à reconduire pour d'autres services.

Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour, 3 contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL) et 5 abstentions (A. ROMÉY – B. BOZEC – A. CHARTON – A.THERASSE – J. HENNEBELLE).

Nomenclature ACTES 4.2.1	CREATIONS DE POSTES NON PERMANENTS EMPLOIS SAISONNIERS
---	---

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'en prévision de périodes de fortes activités (période estivale, vacances scolaires), il est nécessaire de renforcer les services. A cette fin, il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Monsieur le Maire propose donc le recrutement, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, d'un maximum de 6 agents saisonniers non-titulaires à temps complet et non complet pour exercer diverses fonctions dans les services.

Avis du Conseil Municipal : 21 voix pour, 3 contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL) et 5 abstentions (A. ROMÉY – B. BOZEC – A. CHARTON – A.THERASSE – J. HENNEBELLE).

Nomenclature ACTES 4.1.8	CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES
---	--

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre des dispositions de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère informe la commune du lancement de la procédure, sous forme d'un marché public d'assurances, lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment prise en son article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centre de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante que soit donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Finistère de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, accidents de service / maladies professionnelles, maladie ordinaire, congés de longue maladie / congés de longue durée, maternité-paternité-adoption
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Accidents de service / maladies professionnelles, maladie ordinaire, maladie grave, maternité-paternité-adoption

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2018

Régime du contrat : capitalisation

Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour, 5 abstentions (A. ROMÉY – B. BOZEC – A. CHARTON – A.THERASSE – J. HENNEBELLE).

Nomenclature ACTES 7.1 1.2.a	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GÉNÉRAL ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016
---	--

Conformément à la loi 2015-991 du 7 août 2015 une note de présentation retraçant les informations financières essentielles de la commune est jointe en annexe.

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2016 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2016,

Vu la décision modificative en date du 14 décembre 2016,

Vu l'avis de la commission finances du 21 février 2017,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget Général 2016**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2016 au Budget Primitif de l'année 2017 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	498 143,66 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	1 074 994,14 €
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2016)	734 606,00 €
Exécution du virement (1068)	850 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	224 994,14 €

L. Le Hir : l'année dernière Monsieur le maire vous m'aviez dit que mes interventions vous fatiguaient, je dois dire que c'est une chose, par contre je veux vous faire part de mon étonnement ce soir, Andrew tu nous as fait un très bon exposé, visiblement ça n'intéresse pas tout le monde puisque je pense que venir avec un livre de lecture en conseil municipal, je trouve cela assez surprenant ! je trouve étrange que des conseillers municipaux ne s'intéressent pas à ce qu'il se passe au niveau du conseil municipal, je voulais juste faire cet aparté, moi ça me choque honnêtement de voir qu'il est plus intéressant de venir avec un livre qu'avec un dossier de conseil municipal.

Donc je vais parler du budget effectivement, Il paraît que la pédagogie c'est l'art de la répétition, on ne va pas refaire entièrement le débat que l'on a fait les autres années, car si effectivement cela vous fatigue on ne va pas y passer des heures. Je reconnais l'effort qui a été fait cette année sur la baisse des dépenses, Il a été reconnu aussi par le percepteur en commission. Il est dommage que les recettes aient baissé plus que les dépenses. Il y a un petit déséquilibre de 50 000 € que l'on retrouve un peu tout le temps tout le long des documents, mais bon c'est vrai que l'effort a été fait, donc les prévisions qui ont été faites lors du débat d'orientations budgétaires et du budget sont validées. On a parlé des différents ratios, on avait déjà évoqué que les ratios sont différents pour les communes touristiques, et c'est pour ça que tous les ans la DGFIP sort des annexes avec la particularité des communes littorales, et si l'on prend le ratio des communes littorales pour la dette, pour les communes de moins de 10 000 habitants, la dette à une moyenne de 1409 €. Donc c'est vrai que par rapport à la moyenne de toutes les communes regroupées, on est très décroché mais si on se compare par rapport à des communes touristiques - littorales, on n'est pas si déconnant que ça. Les communes littorales et touristiques ont toujours des ratios plus hauts, c'est pour ça que la DGFIP elle sort ces annexes car il faut pouvoir aussi se comparer aussi par rapport à des communes qui sont identiques à nous. Voilà ce que je voulais faire comme réflexion par rapport aux différents documents que l'on nous a donnés.

F. Merrien : on ne peut pas se baser là-dessus, moins la dette sera importante et mieux ça sera.

L. Le Hir : oui mais quelque part les communes touristiques – littorales ont des caractéristiques qui sont justement reconnues et qui font que de toute façon elles n'atteindront jamais le taux de la moyenne nationale de toutes les strates confondues. C'est pour cela que la DGFIP sort un rapport où elle dit, ben voilà les communes littorales ont des caractéristiques, les communes de montagne ont des caractéristiques, et ça permet de se comparer par rapport à des communes identiques à nous donc je trouverais aussi naturel que quelque part on se compare et qu'il y ait aussi une colonne supplémentaire pour que l'on se compare aussi à des communes comme nous. Je ne dis pas qu'il ne faut pas occulter le fait que l'on soit dans une strate identique sur toute la commune mais je pense qu'il serait bon de se comparer par rapport à des communes qui sont comme nous. Je ne dis pas que les chiffres sont mauvais ou pas bons, je dis qu'il y a différentes façons de voir, et moi je trouve que se comparer à une commune comme nous c'est aussi une logique. Je pense que si la DGFIP sort une extraction de ces communes-là, c'est justement pour qu'il y ait cette possibilité-là. 1400 la moyenne en 2015, on parlait tout à l'heure de 1500 la nôtre, honnêtement on n'est pas si déconnant que ça. Par contre, je dis et je l'ai toujours dit, on a une dette effectivement élevée, on voit que le désendettement est bien avancé et voilà c'est bien. Mais quand on voit les ratios, et quand on voit les diagrammes, se comparer à 800 € c'est vrai que ça peut faire peur. Ça ne se compare pas à des communes identiques.

A. Lincoln : quelques éléments de dialogue sur tes observations, Lédie, en effet il est très dommage que les recettes aient baissé en fonction des décisions qui n'avaient rien à voir avec notre conseil municipal et c'est ça l'aspect un peu extraordinaire de 2016. Le gouvernement a augmenté pour valoriser les bases, les bases ont évolué physiquement, nous on a décidé la stabilité fiscale et malgré tout cela les recettes fiscales ont baissé. C'est ce qui a produit une situation difficile pour la commune, on a pu prévoir à cause de l'aide avec la RCF qui nous a alertée sur ces dangers là, mais en effet, c'est une année qui aurait pu être très dangereuse pour la commune. Alors qu'est-ce qu'il faut citer comme ratio, moi je suis d'accord avec une chose par rapport à ce que tu as dit, le ratio simple d'une dette par habitant n'intègre pas tous les paramètres et pour moi il serait plus satisfaisant si le fisc utilisait le rapport entre la dette et la

population DGF. Parce que la population DGF estime beaucoup mieux la capacité fiscale d'une commune que simplement la population. Mais le problème est que publiquement, le Trésor public fonctionne toujours avec les ratios simplement dette par habitant, et quand le percepteur arrive à la commission des finances le seul ratio qu'il a est le ratio dette par habitant, et tout le réseau d'alerte par exemple du Trésor public, fonctionne sur cette base-là. C'est la réalité du système de contrôle et d'évaluation par l'État, et on n'a pas nécessairement facilement accès, si moi j'avais tous les ans accès à des ratios exprimés en population DGF, je les aurais présentés. Mais je ne les aient pas, et la seule fois où on les a eus était l'année où on a commencé à travailler avec RCF qui a dans ses bases de données tout cela. Donc on avait des graphiques en 2014 qui démontraient bien notre situation sur ce critère-là. Voilà un peu ma propre position sur cette question-là des ratios, j'admets que la notion de dette par habitant n'est pas la dernière mode sur le sujet, mais c'est néanmoins le mot qui est utilisé par les pouvoirs publics.

Mr Le Maire : Je me permets de compléter, on peut évidemment s'exprimer longuement sur les questions de comparaison etc. je vais revenir à quelque chose de très très concret, c'est qu'est-ce que ça signifie d'un point de vue de nos marges de manœuvre pour nous en tant qu'élus dans nos quotidiens. Il n'y a pas si longtemps que ça, je regarde Christophe, Christophe Delanoë qui s'est exprimé sur le sujet, on voit bien et ça a encore été le cas cette année, l'année passée et c'est encore le cas actuellement et je pense que ça va l'être encore pendant toute la durée du mandat, tout est calculé, et je ne suis pas sûr que l'ensemble des communes littorales visiblement puisqu'il y a des critères pour les communes littorales, soient convoquées à la sous-préfecture comme ça a été notre cas, du fait de notre inscription au réseau d'alerte. Pour moi c'est très concret ça, on peut largement débattre de tel indicateur ou d'un autre mais concrètement qu'est-ce que ça signifie pour les élus ? A la limite on n'était pas obligé de se présenter, mais pour les habitants au quotidien ? Et ça c'est extrêmement préoccupant. On a bien vu sur les projets d'investissements, on va y revenir dans le cadre du débat d'orientation budgétaire.

L.Le Hir : Du coup il y a une phrase qui m'a surpris lors de la commission finance, c'est quand les percepteurs a dit je ne pense pas que vous serez dans le réseau d'alerte. Est-ce que ça veut dire que nous avons été dans le réseau d'alerte qu'une année en 2015 ?

A.Lincoln : On l'a été en 2015, on n'est pas informé quand on en sort. Il n'y a eu aucune communication.

L.Le Hir : Il ne vous a pas convoqué pour vous dire que vous sortiez ?

A.Lincoln : Non, on n'a pas eu de rendez-vous avec le sous-préfet, le dernier remonte à mai 2015.

L.Le Hir : Donc ça veut dire qu'on y est sorti ?

A.Lincoln : Oui on en est sorti et ce que j'ai entendu c'est qu'il avait eu peur avec la petite augmentation notamment d'un ratio, qu'on n'était pas très loin d'y rentrer de nouveau.

L.Le Hir : On n'y est pas, et je trouve dommage, c'est un choix mais vous l'aviez communiqué très fortement quand on y est rentré, avec des accusations très fortes sur la façon dont on avait géré les finances, du coup je trouve que ça aurait été aussi honnête de le dire quand vous en êtes sortis.

A.Lincoln : On communique pas mal ce soir sur le travail du budget 2016 et la qualité de la gestion des finances donc je ne sais pas si le message sera entendu par la presse ici présente ou par le public mais je n'ai pas l'impression de sous-estimer le chemin parcouru en 2015 et 2016 pour gérer la situation financière.

L.Le Hir : Non, et j'ai aussi reconnu les efforts qui ont été faits.

C.Delanoë : on en est sorti aussi parce qu'il faut voir si on prend l'exemple de la salle Jean Tanguy qui est fermée depuis le mois de septembre, on s'en sort parce qu'on n'est pas capable de faire une rénovation digne de ce nom aussi, c'est parce qu'on ne fait rien. Pour la maison communale on ne fait rien aussi. Si on faisait les travaux nécessaires rien que pour la vie des habitants on y serait encore largement, je suis désolé mais là on parle de la dette, sonnante et trébuchante, mais la dette elle est bien présente et tout le monde la vit au quotidien. On en est sorti parce qu'on fait des efforts drastiques.

L.Le Hir : On ne va pas refaire le débat sur le réseau d'alerte ou autre, mais du coup je me rapprocherai de la préfecture pour connaître exactement comment on rentre et comment on sort du réseau d'alerte, parce que c'est vrai que j'ai l'impression que les ratios d'une année qui font que l'on rentre ou que l'on sorte, c'est ce que j'ai cru comprendre l'autre jour avec le percepteur, c'est que si on a été bon ou si on a été mauvais une année, on y rentre, puis l'année d'après il vérifie éventuellement selon les critères et on ressort. Donc probablement, quand j'entends le percepteur dire cela, cela veut dire qu'il a regardé les ratios, éventuellement les ratios futurs qui lui laisse penser qu'on ne va pas y retourner j'ai envie de dire, mais ça montre évidemment les efforts qui sont faits.

Mr Le Maire : Je vais me permettre de rajouter que ma préoccupation n'est pas de savoir comment on sort du réseau d'alerte mais c'est de répondre aux préoccupations des habitants et offrir un service public digne de ce nom. Des questions sur ces approbations avant que je passe la présidence à Marie-Pierre ?

L. Le Hir : je voulais juste savoir par rapport au dossier qu'on a eu en commission des finances, on a eu un tableau avec le budget principal, et après dans le dossier il n'y a plus de tableau donc je voulais savoir si c'est normal que les différents conseillers n'aient pas eu le tableau. Il y a la feuille, il y a la légende mais il n'y a pas le tableau. C'est un peu dommage.

A. Lincoln : je pense que c'est dû au changement de logiciel entre OpenOffice et Excel.

L. Le Hir : Mais personne n'a remarqué ? Vous l'avez eu ? Donc ça veut dire que c'est l'opposition qui n'a pas eu ? Je voulais juste savoir si c'est l'opposition qui a eu des documents modifiés ? Vous avez eu ça aussi et ça ne vous a pas interpellé ?

A. Romey : je voulais dire un mot sur le budget assainissement. Le budget d'eau j'ai déjà félicité Pierre sur le budget de l'eau et les travaux qui sont faits sur la commune, moi ça me convient très bien. Concernant le budget assainissement je pense qu'il avait été envisagé je crois que c'est l'année dernière ou l'année d'avant, qu'en plus de l'extension qui été faite rue des Venelles, de faire une extension au Mechou Kervenny Vraz. Les travaux qui sont en cours sur la RD 71, entre l'église de Lilia et Kervenny auraient pu être l'occasion effectivement d'en profiter pour faire cette extension de réseau. Je rappelle quand même que toute cette partie-là est très proche du littoral, donc on peut imaginer qu'il y ait des écoulements qu'on ne voudrait pas voir. Alors j'avais posé la question déjà, et Pierre m'a répondu que le chemin qui mène au Mechou Kervenny Vraz, est en partie privé. J'aurais aimé savoir exactement si on ne pouvait pas passer, car il y a toute une partie qui est publique, si on passe au milieu du chemin je ne suis pas persuadé qu'on passe sur une parcelle privée, alors pourquoi abandonner ce projet ?

P. Appriou : La raison principale c'est celle-là effectivement puisqu'on est sur un domaine privé en partie, et par ailleurs il est bien évident que, vous savez qu'il y a un certain nombre de maisons récentes qui ont été faites dans cette rue et ces maisons ont donc un assainissement individuel, qui est forcément aux normes et non polluant. Si on va voir ces gens-là en leur disant, ben voilà il faudra passer chez vous, il est bien évident que ces gens-là vont dire moi j'ai un assainissement qui me satisfait pleinement et qui satisfait le SPANC, je ne vois pas pourquoi je doublerai le prix de l'eau que j'utilise pour la simple raison de vous autoriser à passer chez moi. Donc effectivement, passer au milieu de la route, pourquoi pas, ceci étant, pendant les travaux plus personne ne pourra rentrer chez lui.

A. Romey : Il y a toujours des inconvénients quand on fait des travaux, mais quelle est la valeur ajoutée à ce moment-là, des systèmes d'assainissement non collectif par rapport à l'assainissement collectif ? Est-ce qu'il y a un intérêt avec les normes actuelles du SPANC de conserver ce système plutôt que d'investir dans un système d'assainissement collectif ? Pour la protection de l'environnement je veux dire.

P. Appriou : je crois qu'un système d'assainissement non collectif actuel est tout aussi efficace et performant que l'assainissement collectif. Ceci étant, moi ce que je regrette, le SPANC ne fait pas le travail qu'il devrait faire, à savoir qu'il est passé une fois pour vérifier que l'assainissement non collectif de telle ou telle personne était conforme. Il a déclaré qu'il était non conforme et non polluant, et les gens avaient un certain nombre d'années pour se mettre aux normes. Depuis, le SPANC n'est jamais repassé donc on peut s'interroger effectivement sur les performances de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Donc moi je serais tout à fait disposé effectivement et ça faisait partie des projets que j'avais mis en avant de faire de l'assainissement collectif au Mechou Kervenny Vraz.

A. Romey : est-ce que les résidents du Mechou Kervenny Vraz ont été interrogés à savoir ce qu'ils préféreraient ?

P. Appriou : non, je pense que tout le monde n'a pas été interrogé, moi j'ai interrogé un certain nombre de personnes comme ça que je connais qui habitent là, mais en effet tout le monde n'a pas été interrogé effectivement. Il y a un travail à faire si on veut vraiment le faire, maintenant il nous reste deux ans pour le faire.

Mr le Maire : si je peux me permettre, la priorité est d'abord de vérifier si c'est polluant ou pas, et là Pierre pointe bien le problème, tant qu'on n'a pas le SPANC. Souvent il y a une confusion entre exigence de résultats et exigence de moyens, c'est vrai que le non collectif peut être tout à fait performant. On a vérifié cela sur Kerazan en 2014, un endroit où l'on a vu ça aussi ensemble avec la CCPA et les services municipaux, et donc maison par maison, nous avons réussi à trouver des solutions.

P. Appriou : je pensais que tu allais me poser une question sur le budget assainissement puisque dans ce cas ce que montrait Andrew. Il est indiqué que les restes à réaliser sont constitués d'un crédit pour le remplacement des armoires électriques, donc je pensais qu'on allait me poser la question à savoir, qu'est-ce que les armoires électriques avaient à voir dans le budget assainissement. Donc il s'agit des postes de relevage bien évidemment.

A.Romey : sur le budget Armorica, je ne suis pas du tout d'accord sur ce que dit Andrew. Je constate effectivement que la subvention est moindre que celle de l'année dernière, en gros il y a 35 000 € de différence, c'est ça Andrew ? Par contre, ce que je constate dans le budget de la salle Armorica, c'est qu'avec des ventes de produits déjà très faibles, en 2015 si mes souvenirs sont bons c'était aux alentours de 27 000 €, en 2016 on est à 21 000 €, en 2017 on va être à combien ? Effectivement les animations ont coûté moins cher, mais les recettes ne sont pas là non plus. Je ne suis pas certain qu'en faisant moins d'animations, on va améliorer la notoriété de cette salle, or c'est bien la notoriété de cette salle et les spectacles qui y sont produits, qui va attirer plus de monde et permettre d'avoir des recettes un peu plus conséquentes.

P.Cariou : tu as raison, c'est vrai qu'il y a eu moins de recettes notamment car on a moins financé de spectacles, il est vrai dans cette première saison puisque nous étions encore dans la première saison jusqu'en juin 2015, qui était vraiment un premier essai si on veut dire, donc on a ajusté, on fait mieux cette année, on reste à peu près au même nombre de spectacles pour la saison qui va venir, par rapport à la saison en cours. On améliore notamment le nombre de participants, je pense qu'on commence à être reconnu et connu sur le pays de Brest, on avance très bien de ce côté-là. Je pense qu'on peut être plus confiant que tu ne l'es sur la saison à venir, notamment cette saison-ci qui est plutôt bonne avec des spectacles qui sont excédentaires.

A.Romey : Juste une chose, puisque le budget je ne pense pas qu'il soit bâti sur une saison qui va de septembre à juillet. Je pense qu'il est bâti sur une année civile ?

P.Cariou : Tout à fait, c'est un peu compliqué mais on est obligé de le faire comme ça.

A.Lincoln : Alain, on a eu ce débat un petit peu en commission des finances, je pense que dans le climat national actuel il faut dire ce qui marche. La semaine dernière est une semaine assez historique pour l'Armorica car il y a eu deux spectacles : 750 personnes mardi et 650 samedi soir. Ça fait beaucoup de spectateurs dans cette salle en une semaine, pour une petite commune de 6500 habitants.

A.Romey : C'est très bien, moi je souhaite qu'il y ait la même chose toutes les semaines, il n'y a pas de souci.

🕒 21h30 : Le maire sort et laisse la présidence à Marie-Pierre CABON (28 votants).

Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour, 3 contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL) et 5 abstentions (A. ROMÉY – B. BOZEC – A. CHARTON – A.THERASSE – J. HENNEBELLE).

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.b	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016
---------------------------------	--

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2016 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2016,
Vu l'avis de la commission finances du 21 février 2017,

Délibérant sur le compte administratif du Budget Eau 2016, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2016 au Budget Primitif de l'année 2017 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	348 152,94 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	169 928,37 €
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2016)	90 794,00 €
Exécution du virement (1068)	70 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	99 928,37 €

Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour, et 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL - A. ROMÉY – B. BOZEC – A. CHARTON – A.THERASSE – J. HENNEBELLE).

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.C	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016
---	---

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2016 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2016,

Vu la décision modificative en date du 14 décembre 2016,

Vu l'avis de la commission finances du 21 février 2017,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget Assainissement 2016**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2016 au Budget Primitif de l'année 2017 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	550 220,20 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	97 041,58 €
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2016)	38 047,00 €
Exécution du virement (1068)	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	97 041,58 €

Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour, et 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL - A. ROMÉY – B. BOZEC – A. CHARTON – A.THERASSE – J. HENNEBELLE).

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.d	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PETITE ENFANCE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016
---	---

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2016 approuvant le budget primitif petite enfance de l'exercice 2016,
Vu l'avis de la commission finances du 21 février 2017,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget petite enfance 2016**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2016 au Budget Primitif de l'année 2017 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	3 035,43 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	3 719,10 €
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2016)	0,00 €
Exécution du virement (1068)	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	3 719,10 €

Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour, et 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL - A. ROMÉY – B. BOZEC – A. CHARTON – A.THERASSE – J. HENNEBELLE).

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.e	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET DU LOTISSEMENT DU GWELMEUR 2016
---	--

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2016 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2016,
Vu l'avis de la commission finances du 21 février 2017,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget Lotissement du Gwelmeur 2016**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE les résultats de l'année 2016 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement-(001)	-146 924,91 €
Résultat global de clôture de fonctionnement (002)	216 746,26 €

Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour, et 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL - A. ROMÉY – B. BOZEC – A. CHARTON – A.THERASSE – J. HENNEBELLE).

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.f	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EXTENSION ZA DU HELLEZ 2016
---------------------------------	--

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2016 approuvant les budgets primitifs de l'exercice 2016,

Vu l'avis de la commission finances du 21 février 2017,

Délibérant sur le **compte administratif du Budget Extension ZA Hellez 2016**, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE les résultats de l'année 2016 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	-20 462,23 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	0,00 €

Par application de la loi NOTRe le budget est transféré à la CCPA au 1er janvier 2017.

Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour, et 8 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL - A. ROMÉY – B. BOZEC – A. CHARTON – A.THERASSE – J. HENNEBELLE).

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.g	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ARMORICA ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016
---	---

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016 de l'Espace Culturel Armorica,
Vu l'avis de la commission finances du 21 février 2017,

Délibérant sur le compte administratif du Budget Armorica 2016, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2016 au Budget Primitif de l'année 2017 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	3 868,27 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	3 831,93 €
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2016)	0.00 €
Exécution du virement (1068)	0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	3 831,93 €

Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour, 3 contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL) et 5 abstentions (A. ROMÉY – B. BOZEC – A. CHARTON – A.THERASSE – J. HENNEBELLE).

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.h	APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PORTS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016
---	--

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2016 approuvant le budget primitif 2016 des Ports communaux,
Vu la décision modificative en date du 22 juin 2016,
Vu l'avis de la commission finances du 21 février 2017,

Délibérant sur le compte administratif du Budget Ports 2016, dressé par Monsieur Yannig ROBIN en qualité de Maire, présenté par Andrew Lincoln, premier adjoint, sous la présidence de Marie-Pierre CABON, deuxième adjointe,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,

Adopte le Compte Administratif comme joint en annexe,

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

APPROUVE l'affectation des résultats de l'année 2016 au Budget Primitif de l'année 2017 ainsi qu'ils apparaissent sur le tableau ci-dessous :

	Montant en Euro
Résultat global de clôture d'investissement - (001)	3 907,20 €
Résultat global de clôture de fonctionnement	14 530,02 €
Virement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (021/023 BP 2016)	6 891.00 €
Exécution du virement (1068)	8 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	6 530,02 €

Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour, 3 contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL) et 5 abstentions (A. ROMÉY – B. BOZEC – A. CHARTON – A.THERASSE – J. HENNEBELLE).

🕒 21h38 : *Le maire revient et reprend la présidence (29 votants).*

Nomenclature ACTES 7.1.1.2.i	APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DES BUDGETS PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT, PETITE ENFANCE, LOTISSEMENT DU GWELMEUR, EXTENSION ZA DU HELLEZ ARMORICA ET PORTS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016
--	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 23 février 2016,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur en poste à LANNILIS et que les Comptes de Gestion établis par ce dernier sont conformes aux Comptes Administratifs de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du Receveur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les comptes de gestion du Receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Nomenclature ACTES 7.1.1.	DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017
-------------------------------------	--

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L2313-1 du CGCT relatif au débat d'orientations budgétaires (DOB).

Lors du DOB, le maire doit présenter "un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette".

Ce rapport doit être débattu au sein du conseil municipal et la délibération doit faire l'objet d'un vote.

Aussi conformément à ces nouvelles dispositions, un rapport sur les orientations budgétaires 2017 est annexé à la présente délibération.

Vu l'avis de la commission finances du 21 février 2017,

Monsieur le maire demande au conseil municipal de voter.

Ce vote a pour effet de prendre acte du débat sur la base du rapport annexé.

L.Le Hir : comme j'ai commencé à pinailler, je vais continuer. Nous avons lu avec attention le document qui nous a été donné pour travailler ce conseil municipal. Il y est fait mention dans ce document de l'analyse financière de la commune qui portait sur l'exercice 2012-2014, et on cite une phrase de ce document. Et après avoir relu le document, je ne trouve qu'une partie de la phrase. Il y a une partie qui est notée là, que je ne retrouve pas dans la conclusion, donc je me demandais d'où elle sortait ? Du coup je me suis quand même interrogée et j'ai relu cinq fois la même page pour être sûre de ne pas me tromper. Donc je cherche, je cherche désespérément et je pinaille. Je trouve dommage de mettre dans ce document des éléments qui ne sont pas dans le rapport. Et puis après, je me suis interrogée et intéressée aux chiffres qui sont notés dans ce rapport. Est-ce qu'on pourrait nous expliquer l'écart qu'il y a entre le tableau qui est page 8 avec les simulations année par année du plan pluriannuel d'investissement, où l'on arrive à peu près à 8 600 000 euros au total. Et lorsqu'on reprend après l'annexe 1 du même plan pluriannuel d'investissement, avec les mêmes années, on arrive à 5 900 000 €. Donc est-ce que vous pouvez expliquer l'écart, car j'ai eu du mal, je ne comprends pas et je n'arrive pas à me resituer. Par exemple pour l'année 2017 on a 2 839 000 €.

A.Lincoln : pour ce premier pinaillage comme tu dis toi-même !

L.Le Hir : pinaillage, pinaillage, pinaillage !

A.Lincoln : ce n'est pas dans mon habitude d'inventer des citations, donc on échange par mail sur l'origine de la citation. Sur l'écart entre les deux tableaux, il faut comprendre et c'est expliqué dans le rapport, il y en fait deux approches qui sont croisées. On a d'abord un plan pluriannuel d'investissement qui est basé sur des estimations de coûts, et un premier phasage de mise en œuvre des projets. Ensuite sur la page 8, vous avez une démarche qui essaie de traduire cela, plutôt dans des sommes d'exécution probable sur le plan budgétaire. Comment on vient de le voir tout à l'heure, les taux d'exécutions du budget, notamment en terme de dépenses d'équipements fluctuent. J'annonçais que nous n'étions pas nécessairement contents avec le taux d'exécution de 2016 qu'on souhaite améliorer, mais 70 % de taux d'exécution semble très ambitieux, si on regarde statistiquement sur les huit ou neuf dernières années. Sur la 8, vous avez une démarche qui décale finalement car il y a une partie de la somme des projets qui finalement va s'exécuter budgétairement en 2021, et ensuite vous avez ce calcul qui est une partie qui reste à réaliser qui prend 70 % de ce qui est dans la colonne pour le plan pluriannuel d'investissement. Mais dans le plan pluriannuel d'investissement il y a une chose qu'il faut dire, les totaux ne sont pas exhaustifs comme c'est indiqué, ce sont les lignes budgétaires 75 000 € et plus. Je ne l'ai pas mis car je ne pense pas que ça soit très intéressant d'avoir toutes les lignes qu'on a tendance à passer comme des incompressibles qui reviennent tous les ans dans le fonctionnement des municipalités. J'ai essayé de faire ressortir les lignes qui correspondent à des décisions politiques et des projets précis, par contre dans l'autre forcément c'est un calcul plus global, vous retrouverez les petites lignes qui ne sont pas citées dans le tableau.

L.Le Hir : Moi dans la page 8, c'est le tableau du dessus dont je parlais. Donc celui-là il arrive à 8 600 000 €, notre tableau page 13 arrive à 5 900 000 €, donc ça fait 2 500 000 € d'écarts qui sont dans ce que tu viens de dire, sur quatre ans...c'est bien 2 500 000 € de petites choses en plus ?

A.Lincoln : Oui, mes collègues me disent que c'est ça.

L.Le Hir : Quelque part si on ne voulait pas tout synthétiser ou noter, il aurait peut-être été bon d'insérer une ligne autre ou divers, afin d'arriver au même total. Là c'est vrai ça fait 8 600 000 €, ce n'est pas anodin, ça fait de beaux investissements, et après on a un tableau qui arrive à peu près à 6 millions d'euros.

A.Lincoln : Oui c'est complètement ça, c'est l'ensemble des petites lignes qui ne sont pas intégrées dans le tableau tout bêtement.

L.Le Hir : C'est vrai que trouver les totaux dans les différents tableaux quand on parle de plan annuel d'investissement ça peut paraître étrange.

A.Lincoln : Oui sauf qu'on parle de lignes budgétaires de 75 000 € et plus. Donc on peut logiquement déduire qu'il y a pas mal de petites lignes à moins de 75 000 € qui n'ont pas été là pour ne pas rendre trop illisible le tableau. Je pense que le simple intérêt dans la compréhension et la clarté des projets que l'on souhaite souligner. Je suis désolé si ça a compliqué la lecture du document.

L.Le Hir : C'est vrai que nous quand on travaille notre conseil on a les documents et les feuilles donc on fait avec.

A.Romey : si je peux me permettre Lédie, dans le tableau de la page 8, 2016 est intégré alors que ce n'est pas le cas dans le tableau de la page 13. Il y a 600 000 € d'écarts.

L.Le Hir : C'est pour cela que je parlais de 8 millions, j'ai enlevé les 600 000 € et j'ai refait effectivement le calcul. Lors de la présentation vous avez fortement évoqué le contexte particulier de cette année avec les élections, c'est aussi quelque chose qui a été très fortement martelé lors de la commission avec le percepteur, qui a plusieurs reprises a dit d'être prudent par rapport à cette année électorale. Je crois qu'il est revenu trois ou quatre fois sur cette notion de changements assez importants qui pourraient avoir lieu. Sa préconisation était vraiment de faire un investissement à minima, c'est ce qu'il a dit et c'est ce que l'on retrouve effectivement dans les trois analyses financières qui ont été faites par les services, puisque la dernière, qui date de 2013-2015 a été faite en juin 2016 ; je viens de la trouver sur le site Internet de la commune, donc on a pu en prendre connaissance. Différents projets sur l'année 2017, il y en a certains qui dataient déjà des autres années, qui ne sont qu'une poursuite de votre volonté et de votre politique. Il y a quand même une nouvelle ligne qui est apparue c'est l'acquisition de l'ancien Blue night. On l'a évoqué en commission finances, pouvez-vous nous expliquer un petit peu plus le projet qu'il y a derrière cette acquisition ?

Mr le Maire : Sur la présentation là, il s'agit bien d'une acquisition foncière, donc on ne peut pas s'exprimer sur ce sujet-là tant que ce projet n'est pas concrétisé. Il y a des choses qui peuvent se dire dans le cadre d'une commission et c'est tout à fait normal, ça permet à chacun des élus de pouvoir travailler en toute connaissance de cause, mais sur cette question-là on ne rentrera évidemment pas dans le détail, dans le cadre du conseil municipal.

L.Le Hir : Donc il y a l'acquisition foncière du bâtiment. Donc pas de projet à annoncer ?

A.Lincoln : On l'a dit, en raison du contexte légal, on a évoqué en commission des finances, ce n'est pas vraiment un sujet pour un débat public ce soir. En raison de ce contexte légal et juridique.

L.Le Hir : J'ai dû m'endormir pendant une partie de la commission finances, il y a une partie qui m'échappe, on en reparlera en commission quand on sera hors séance publique. Il y a quelque chose qui m'a échappé durant la commission.

Mr Le Maire : là c'est clair, vous pouvez nous reprocher plein de choses, on essaye en commission en tout cas de faire en sorte que les conseillers puissent avoir un maximum d'informations pour travailler le plus sereinement possible. Donc il y a ce qui se fait dans le cadre des commissions et ce qui relève d'une communication publique. Je crois que j'ai été clair.

L.Le Hir : Donc là, on acte pour une acquisition dont on ne sait pas à quoi ça va servir.

Mr Le Maire : On parle d'acquisition foncière, donc il y a une ligne acquisition foncière.

L.Le Hir : Après, le reste ce sont des choses qui ont déjà été évoquées, je pense que c'est votre programme, on va dire pluriannuel. On va retrouver une somme un peu plus raisonnable pour le programme annuel de voirie communale, donc 100 000 contre les 30 000 qu'on a fait cette année je crois. On est quand même assez loin des 800 000 que Monsieur Appriou souhaitait mais bon, de notre temps il réclamait cette somme- là, pourtant les finances n'étaient pas beaucoup plus florissantes que maintenant, mais je pense qu'effectivement...

P.Appriou : Vous avez choisi de faire autre chose.

L.Le Hir : Vous aussi.

P.Appriou : Donc qui oblitère, gêne un petit peu la réfection des routes. Ceci étant, les routes on ne peut pas tout refaire car on les creuse pour changer les conduits d'eau que vous n'avez pas changés et donc on ne peut pas dans ces cas-là...

L.Le Hir : Mais donc vous aussi, vous avez fait le choix de faire autre chose que de faire de la voirie pour 800 000 € comme vous le souhaitiez. Oui 800 000 €, il y a même des écrits, des trucs que vous mettiez dans les boîtes aux lettres ! Je peux vous les ressortir. C'est exactement pour cela qu'il les réclamait quand il était dans l'opposition.

P.Appriou : Avec 4 millions de la salle Armorica on pouvait faire quelques...

L.Le Hir : Oui mais voilà vous arrivez à 8 600 000 € d'investissements donc sur les 8 600 000 € d'investissements il va y avoir au total... attendez je retrouve la ligne... 100 000 pour cette année, 100 000 pour 2018, 200 000 pour 2019 et on va monter à 300 000 pour 2020. Donc c'est vrai qu'on n'arrivera pas à vos 800 000 sur les quatre ans. Donc c'est aussi un choix de votre part de faire autre chose. Je m'arrêterai là. Qui a dit « ouf » ? Eh ben...le respect.

A.Romey : Je ne sais pas si je vais élever le débat, je n'ai pas cette prétention, juste faire une petite critique à Andrew sur son introduction à l'annexe délibération. Il a pris comme référence un titre de la commission européenne qui ne s'appliquait pas uniquement à la France d'ailleurs, car j'ai été regardé sur le site de la commission européenne mais qui s'applique à l'Europe entière, « la navigation en eaux agitées », ça s'applique à l'Europe et pas seulement à la France.

A.Lincoln : Mais la France fait partie de l'Europe du moins pour l'instant. Il y a le Brexit à l'horizon mais pour l'instant ça n'a pas encore été mis en œuvre.

A.Romey : Non mais comme le chapitre c'était le cadre économique et fiscal national, je voudrais rétablir le fait que ça ne s'appliquait pas uniquement à la France. Effectivement tu aurais pu choisir une autre référence que la commission européenne, il y avait l'OCDE, l'INSEE, il y a plein d'organismes qui font des prévisions économiques. Bon, tu as choisi la commission européenne, la commission européenne qui dit qu'on va naviguer en eaux agitées, mais bon qui c'est qui pilote la politique économique de l'Europe si ce n'est la commission européenne, c'est quand même elle qui nous a mené en eaux agitées quelques part, même si elle n'est pas la seule responsable. Ça c'était pour le petit aspect sur ton introduction, par contre effectivement on ne peut être que d'accord sur le fait que les événements politiques à venir, que ce soit aux Pays-Bas en France etc., le Brexit aussi, les changements politiques au niveau international auront une incidence sur l'économie et risquent de rendre caduc d'ailleurs toutes les prévisions. Sur le constat que tu fais de la politique fiscale de l'État, il n'y a pas de commentaire particulier à faire, à part les incertitudes déjà évoquées. Sur les orientations budgétaires, à part sur 2016, on note avec satisfaction que vous avez intégré le besoin de nouvelle cuisine municipale, par contre on a constaté la disparition de la couverture photovoltaïque pour la salle Owen Morvan, moi je ne la vois nulle part dans les orientations budgétaires.

A.Lincoln : C'est le SDEF qui la prendra en charge. C'est pour cette raison que je l'avais évoqué tout à l'heure, on va toujours profiter de cette opération mais à un moment donné, on a hésité à investir nous-même, ou faire en sorte de travailler avec le SDEF qui assume directement l'investissement.

A.Romey : Ok d'accord, donc si ça se fait c'est très bien, ce n'était pas explicite dans le PPI c'est pour ça que je préfère poser la question. On constate aussi la disparition par rapport au DOB 2016 de l'aménagement du bourg pour lequel il y a eu des ateliers qui ont été faits, qui ont fait des propositions, pilotés par le CAUE, etc. Je ne sais pas du tout où vous en êtes de ce côté-là ? le PPI, je ne vais pas revenir sur l'ex Blue night puisqu'apparemment vous ne pouvez pas vous exprimer sur le sujet, de manière générale j'aimerais quand même dire que 130 000 € pour l'ex Blue Night ex godille ajoutés au 60 000 € déjà déboursés pour la maison bleue, moi je pense que ça commence à faire déjà un peu d'argent, surtout comparé aux 18 500 € de l'école des pêches que vous avez laissée partir dans le privé. Après c'est votre choix. Un mot sur les investissements voirie, je ne vais pas être aussi gourmand que Pierre et demander 800 000 € par an, mais nous, nous avons identifié en 2013 un besoin annuel de 300 000 € pour l'entretien et le renouvellement de la voirie, mais je constate qu'on atteindra ce chiffre qu'en 2020. Donc on va constater sans doute d'ici là une dégradation continue du réseau.

Mr Le Maire : juste, je me permets, sur les acquisitions foncières on parle bien de cela et sur la maison au volet bleu, 60 000 € c'était ça l'investissement. Je crois qu'il est important de se redire et de répéter que pour nous il s'agissait d'une acquisition qui n'était pas du luxe, qui procédait d'une maîtrise de l'environnement en cœur de bourg. Ça c'est important. Après, la question est de savoir comment faire en sorte que ce luxe, compte tenu du contexte financier, d'investir dans un bâtiment comme celui-là, comment faire pour qu'au final ça coûte moins cher à la commune, c'est faire en sorte que ce lieu-là vive et c'est le cas, ce sera le cas dans le courant de l'année, cette maison aux volets bleus accueillera un commerce avec loyer à l'appui. Sur toute acquisition, c'est clair qu'il y a un coût d'investissement mais bien évidemment est-ce que c'est du fait du contexte financier préoccupant, on se pose la question de l'optimisation de ce bâtiment-là.

Y.Bigouin : Alain, ce que tu oublies de préciser, c'est que sur l'école des pêches, nous n'étions pas propriétaires de l'ensemble, les murs ne nous appartenaient pas, donc cette somme c'est le prix du domaine pour le terrain c'est tout. Dessus, ça ne nous appartenait pas, c'était à une association. Du coup, il y a une vraie complexité, on a démêlé la complexité et aujourd'hui on inaugurera un gîte d'étape à la Toussaint qui servira à tous.

A.Romey : Oui mais n'empêche que les 18 500 € couvre l'achat du terrain et du bâtiment qui est dessus.

Y.Bigouin : Le bâtiment a été acheté autrement, pas à nous, mais l'association a aussi vendu son bâtiment. Mais écoute que voulais-tu, nous n'allions pas racheter le bâtiment pour le revendre, quel intérêt ? D'autant plus que l'état du bâtiment n'était pas terrible. Je défends tout à fait cette vente d'autant plus qu'aujourd'hui nous avons la garantie d'avoir un gîte d'étape de 15 places sur la commune, enfin je l'ai déjà défendu ici donc je ne vais pas le répéter.

Mr Le Maire : Là c'est vrai que la présentation est intéressante, puisqu'on aborde le règlement et ça ne sera pas complètement réglé d'ici la fin du mandat, donc de la deuxième dette, et sans oublier d'envisager une politique d'investissement global cohérente sur la commune. Je n'oublie pas le travail qui a été réalisé sur l'ensemble du centre bourg qui est en cours, et donc parmi les réalisations qui sont prévues au budget 2017, il y a l'aménagement du skate parc donc à partir de là, c'est quelque chose qui s'inscrivait dans le travail qui a été réalisé avec le CAUE.

A.Lincoln : juste pour dialoguer avec Alain, d'abord sur le choix d'Eurostat comme référence, deux choses : d'abord je pense que c'est utile d'avoir un regard extérieur sur la France car parfois on constate qu'il y a une différence entre la volonté politique et les prévisions en France, et donc le regard extérieur est souvent plus objectif que le regard intérieur. Et la commission européenne, je ne sais pas si c'est la commission aujourd'hui qui vraiment fixe la politique d'Europe, j'ai plutôt l'impression que c'est le conseil de l'Europe et le chef d'État, c'est d'ailleurs de mon point de vue le problème de l'Europe à l'heure actuelle, que les états ont repris le dessus sur l'Europe. L'autre avantage d'Eurostat c'est qu'ils font des prévisions trois fois par an et les prévisions diverses tombent toujours plus ou moins dans la première quinzaine du mois de février, donc tombent très bien avec le débat d'orientation budgétaire de Plouguerneau. Sur la voirie, on ne peut être que d'accord, nous dans notre première version de plan pluriannuel d'investissement on avait aussi 300 000 € par an et ensuite il y a le contexte. Le contexte d'une annuité extrêmement élevée des recettes de l'État, des dotations de l'État qui ont baissé au lieu d'augmenter, ce n'est pas simplement le fait que ça baisse, il faut aussi prendre en compte le graphique avec la trajectoire d'autrefois et avec la trajectoire d'aujourd'hui avec un double Delta, il y a une double augmentation et en plus il y a la baisse. Et forcément ça nous amène à des décisions qui sont difficiles, il faut répartir la pénurie en termes d'investissement, on a fait le choix logistique d'intervenir d'abord sur le réseau d'eau, car je pense qu'on est d'accord qu'il y avait besoin de son intervention étant donné le niveau de fuite, et on espère pouvoir revenir à l'attaque sur la voirie, on avait aussi investi dans un point à temps pour que les services puissent eux-mêmes venir sur la voirie.

L.Le Hir : juste une petite question par rapport à la maison aux volets bleus, sait-on quel type de commerce il va y avoir dedans ou c'est secret aussi ? Si mes questions intéressent éventuellement.

Y.Bigouin : on transforme la maison aux volets bleus, on va commencer les travaux bientôt, en local commercial. Donc il pourra accueillir des commerces, à côté de cela comme je sais que vous étiez très enthousiastes, c'est pour cela que nous avons monté une cellule économique pour accompagner les porteurs de projets, donc on a plusieurs porteurs de projets pour pouvoir s'installer là, en tout cas on a un porteur de projet qui serait vraiment très intéressé pour aller là, car ça ne peut pas être adapté à tous, et lancer l'idée de pouvoir avoir une boutique liée à l'alimentaire en circuit court qui pourrait s'installer là, qu'on accompagne pour aller là, je ne vais pas développer.

L.Le Hir : Comment on se positionne par rapport au parc privé qui existe ?

Y.Bigouin : Oui on fait très attention à la concurrence, on sera sur un loyer, dans les loyers liés à la moyenne du pouvoir.

L.Le Hir : Oui mais il existe déjà des pas de portes vides, du coup est-ce qu'on ne vient pas en concurrence directe ? On avait évoqué d'essayer de faire que ces pas de portes ne disparaissent pas, si nous on achète pour faire un nouveau pas-de-porte, est-ce qu'on ne vient pas concurrencer ? C'est une interrogation et réflexion.

Y.Bigouin : C'est aussi des choix qu'on peut faire, est-ce qu'il y a de la concurrence, à mon avis non. C'est-à-dire que nous on voudrait avoir une boutique de circuits courts depuis longtemps. Donc on a une porteuse de projets qui arrive autour de cela, mais ça peut changer. Rien n'est fermé. L'objet d'en faire un lieu vivant, accueillant un lieu de commerce. Avec toutes les contraintes qu'il puisse y avoir dans un lieu qui accueille le public. Enfin, allez voir ailleurs, moi j'ai visité plusieurs villages et plusieurs communes qui ont des locaux municipaux qu'ils louent à des commerces, ils sont certes sur le chemin de la concurrence, mais ils proposent comme d'autres aux porteurs de projets ce local-là. Après si elle veut aller ailleurs, elle peut aller ailleurs. On propose celui-là parmi d'autres.

L.Le Hir : Et du coup on va rendre le bâtiment accessible s'il y a de la vente ?

Y.Bigouin : On fera au mieux. Après, sur ces petits bâtiments là, enfin ce que j'ai pu discuter avec des architectes, je ne suis pas un spécialiste des ERP mais quand il y a moins de 15 personnes qui puissent avoir accès à un local, c'est moins contraignant, enfin là je m'aventure un peu sur ces normes-là, il faudrait interroger un spécialiste des ERP.

L.Le Hir : Je ne sais pas s'il y a une limite pour un commerce.

Y.Bigouin : après on a travaillé sur l'accessibilité des places handicapés, on a travaillé sur l'accessibilité. Je ne sais pas si vous voyez ces bâtiments, puis après il y a un garage, c'est juste sur le carré, l'accès qui donne sur la rue. Mais on a regardé cela précisément, les agents de la mairie ont travaillé là-dessus et ça passe.

L.Le Hir : Donc ça peut être un dossier qui sera vu en commission travaux éventuellement ?

Y.Bigouin : Oui même commission économie éventuellement.

L.Le Hir : Enfin c'est à vous de voir au moins dans une des commissions afin que l'on puisse voir comment se boutique le projet. C'est vrai, au centre on voit très bien que ce virage est un peu dangereux.

Y.Bigouin : Oui on va travailler sur la sécurité, c'est une question qui s'est posée effectivement, Mais dans le bourg c'est pas mal, avec un restaurant qui va s'ouvrir à la place de la pharmacie, ça j'espère qu'on va ouvrir au plus vite, enfin ça c'est du privé sur la pharmacie, mais c'est aussi des gens qui sont venus nous voir et que nous avons accueillis comme tous les porteurs de projets qui arrivent et que nous avons accueillis au mieux je crois que notre accueil a fait la différence avec d'autres villages.

L.Le Hir : Dans la grande rue il n'y a pas quelque chose qui va changer aussi ?

Y.Bigouin : Ils ont fait une belle devanture pour être accueillants mais à ma connaissance il n'y a pas de porteurs de projets à s'installer là où il y a les bijoux. Non ils ont juste mis propre. Mais à ma connaissance il n'y a rien de nouveau.

L.Le Hir : Merci.

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour, 3 contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL).

Nomenclature ACTES 7.5.1	SECURISATION SALLE JEAN TANGUY DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT
-----------------------------	---

Le 19 mai 2016, la commune de Plouguerneau a délibéré pour une demande de subventions concernant les travaux de réfection de la toiture et du bardage de la salle Jean Tanguy, lesquels présentent des défauts d'étanchéité entraînant des infiltrations d'eau fréquentes et la fermeture du bâtiment pour raison de sécurité.

La subvention FSIL n'a toutefois pas été attribuée à la commune au titre de l'année 2016.

Depuis cette délibération, une étude a montré que la structure de la charpente présente une dégradation très sévère. L'ampleur de cette dégradation a contraint monsieur le maire à prendre un arrêté de fermeture au public pour risque de mise en danger. Cette fermeture a lourdement impacté les activités des associations et entraîné des difficultés majeures sur le planning de l'utilisation des salles communales.

Des travaux de sécurisation de cet équipement sont donc indispensables. Ils permettront de rouvrir ce bâtiment au public dans des conditions de sécurité optimales après passage de la commission de sécurité et de prolonger sa durée de vie.

Il est donc proposé de déposer un nouveau dossier au titre de l'année 2017.

Le montant des travaux (renforcement de la charpente, désamiantage, étanchéité toiture et bardage) et de la maîtrise d'œuvre a été actualisé et le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES (Euros)	RECETTES (Euros)
Maîtrise d'œuvre..... 18 782,00	État - FSIL (70% du montant HT)141 646,00
Mission SPS+bureau de contrôle.....1 970,00	CD29 – contrat de territoire
Travaux.....181 600,00	(10% du montant HT).....20 235,00
	Commune dont FCTVA 80 941,40
TOTAL HT.....202 352,00	
TVA..... 40 470,40	
TOTAL TTC.....242 822,40	TOTAL TTC.....242 822,40

Après avis de la commission finances du 21 février 2017, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- d'accepter le plan de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions s'y rattachant.

L.Le Hir : 70 % des subventions ça fait quand même beaucoup, honnêtement vous espérez avoir combien ?

P.Appriou : C'est le maximum qu'on puisse obtenir.

L.Le Hir : Oui mais c'est le maximum qu'on peut demander. On a fait déjà une demande qui a été refusée, on tourne la délibération d'une autre façon pour pouvoir effectivement rentrer dans des cases, mais 70 % ça me semble quand même beaucoup, donc à peu près combien on pense avoir ?

A.Lincoln : Vous avez raison de souligner la question du pourcentage, la subvention peut aller jusqu'à 80 %, c'est ce qui est rappelé dans la circulaire. Ce que l'on appelle le fond de soutien d'investissement local, c'est plutôt la dotation de soutien à l'investissement local qui a été renforcée cette année un peu, mais je pense que dans l'esprit de vouloir répartir un petit peu le bénéfice de ce fond, les subventions générales tournent autour de 20 à 30 %.

L.Le Hir : On a passé différentes demandes de plans de subvention, demandes de financements tout au long de l'année qui des fois faisaient appel à diverses subventions, est-ce qu'il serait possible d'avoir en commission finances une synthèse de ce qui a été demandé et de ce qui a vraiment été réellement reçu ? Car on vote en conseil municipal pour une demande, mais on n'a jamais vraiment le retour de ce qu'il y a eu, donc il serait bien de faire cela en commission finances pour avoir un bilan.

A.Lincoln : Tout à fait, vous imaginez bien que pour faire les prévisions que nous avons présentées, nous avons travaillé sur les hypothèses de subventions ; il y a certaines subventions qui ont été confirmées, comme l'école du Petit Prince qui a été bien financé, car ça a bénéficié des deux à la fois : de la dotation à l'équipement rural et aussi du fond de soutien à l'investissement local, et on pense que la salle Jean Tanguy a été refusé l'année dernière car c'était en compétition et en concurrence avec l'école du Petit Prince. C'est pour cela qu'on a pensé que ça valait le coup de re-tester l'État sur cet équipement. Mais Corinne est là, donc à la prochaine commission, on fera un petit point sur cela. On n'a pas pour très longtemps pour faire un petit tableau sur ce que l'on a obtenu en termes de subventions.

Avis du Conseil Municipal : 26 voix pour, 3 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL).

Nomenclature ACTES 7.6.1	PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'EDITION 2017 DES TRETEAUX CHANTANTS
---	---

Les Tréteaux Chantants permettent aux plus belles voix, dans la catégorie seniors, de s'affronter sur scène. La société Quai Ouest musiques, qui organise avec succès les « Tréteaux Chantants » sur Brest Métropole Océane, a étendu le concept aux intercommunalités du Pays de Brest.

Le Bureau Communautaire du 01 octobre 2009 avait donné son accord sur un principe de partenariat financier entre les communes du Pays des Abers et la CCPA. La participation des communes étant fixée à 0,15 € par habitant.

Le budget prévisionnel de l'édition 2017 ayant été estimé à 21 900 €, la participation des communes s'élève à 6 158,40€ au total. Le montant de la participation par habitant reste inchangé, par contre le succès croissant de l'événement a impacté à la hausse les coûts de cette organisation. En conséquence, si la participation des communes reste à 0,15€ par habitant, la contribution financière de la CCPA sera supérieure à celle des communes à hauteur de 3 383€.

La participation de la commune de Plouguerneau au titre de l'année 2017 s'élève à 982,20€ (0,15€ X 6548 habitants, selon les chiffres INSEE 2013).

Après avis de la commission finances en date du 21 février 2017 et de la commission culture du 23 février 2017, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de financement de l'édition 2017 des Tréteaux Chantants.

A.Romey : on va quand même émettre un vœu pieu, c'est l'année prochaine d'avoir la délibération avant les tréteaux chantants. Ce serait quand même bien.

Mr Le Maire : On va voir cela avec la CCPA.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

